AGE 50/20
CHLORE CHOC PASTILLES

Produit homologué par le ministère de la santé pour la désinfection des eaux des piscines publiques
Conforme à la norme NF EN 15032 pour le traitement des eaux de piscine

CARACTERISTIQUES :

Pastilles effervescentes de 20 g à dissolution rapide
ATCC : 50% de chlore actif minimum
Formulation non comburante
Comprimés plus faciles à doser
Utilisation en skimmer

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

- Mise en eau : 10 comprimés par tranche de 10 m^3 d'eau.
- Traitement choc : 4 comprimés par tranche de 10 m^3 d'eau.
- Traitement périodique : Maintenir la concentration de chlore entre 1,5 et 2,5 mg/l (ppm) : 1 comprimé par 10 m^3 d'eau pour une consommation de 0,5 ppm de chlore.

CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 6 un, palette de 55 cartons / 330 un
Seau 5 kg : palette de 80
Seau 10 kg : palette de 48
Seau 25 kg : palette de 27

SANS ACIDE BORIQUE

FABRIQUE ET CONDITIONNE EN EUROPE

COMPOSITION :

55 % Acide Trichloroisocyanurique 50 % de chlore actif minimum
CE : 201-782-8 - Biocide TP2

SECURITE :

Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.
Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : Danger !
Mentions de danger : H302: Nocif en cas d'ingestion. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. EUH 031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection. des yeux/du visage. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie. ATTENTION ! Ne pas mettre en contact avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.

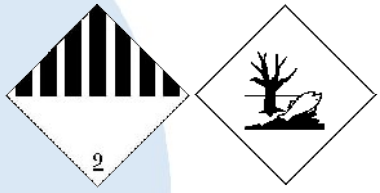

UN 3077